

NOTRE CHANTIER DIOCÉSAIN  
2001 - 2002



*Pour un avenir  
qui nous tient à cœur !*

**Diocèse de Rimouski**

# Carrefour diocésain 2002

Rimouski  
2 novembre 2002

## Horaire

8 h 30	Accueil : remise des pochettes
9 h	Mot de bienvenue de M <sup>gr</sup> Bertrand Blanchet
9 h 10	Prière
9 h 30	Ouverture des délibérations : <ul style="list-style-type: none"><li>• présentation du président de la Commission;</li><li>• explication des procédures;</li><li>• la mission de l'Église.</li></ul>
10 h	Pause
10 h 30	La transmission de notre héritage de foi  Délibération et vote
11 h 30	La vie des communautés chrétiennes  Premier bloc : délibération et vote
12 h	Dîner
13 h 30	Reprise des activités: prière
13 h 45	La vie des communautés chrétiennes  Suite et fin : délibération et vote
14 h 45	Pause
15 h 15	Présence de l'Église dans notre milieu  Délibération et vote
16 h 30	Clôture : envoi présidé par l'archevêque

## **Convocation de l'archevêque de Rimouski**

### **Aux personnes détentrices d'un ministère, d'un mandat pastoral ou d'une délégation de leur communauté**

Bonjour,

c'est toujours avec joie que je procède aux invitations à notre Carrefour diocésain annuel. Il nous permet en effet de rassembler une part importante des forces vives de notre Église diocésaine pour le lancement de notre année pastorale. Personnellement, je le vis comme un moment de grâce dont Dieu seul peut mesurer les bienfaits.

Comme vous le savez déjà, notre Carrefour 2002 revêt un caractère exceptionnel. Nous n'y vivons pas seulement ces instants de fraternité et de prière auxquels nous sommes habitués. Cette journée sera le point culminant d'une démarche que j'ai annoncée à la Pentecôte 2001 et lancée au Carrefour de la même année.

Vous êtes sans doute parmi les milliers de personnes qui ont consacré temps et énergie pour proposer à la Commission du Chantier des recommandations visant à assurer la vitalité de notre Église diocésaine. Vous avez accueilli et discuté le rapport de la commission et suggéré l'un ou l'autre amendement. L'heure est venue de faire les choix qui orienteront l'avenir de notre Église diocésaine. À nous maintenant d'exercer la responsabilité qui nous est confiée en vertu du mandat pastoral, de la délégation ou du ministère qui nous a été confié.

Je vous invite donc à notre Carrefour diocésain du 2 novembre et vous remercie à l'avance de votre présence. Continuons à prier l'Esprit Saint pour qu'il nous aide «à nous mettre à l'écoute de ce qu'Il veut nous dire et à demeurer fidèles à sa mission ».

Fraternellement vôtre,

+ Bertrand Blanchet  
évêque de Rimouski

---

Rimouski, le 21 octobre 2002

## **Mot du président de la Commission du Chantier diocésain**

### **L'étape ultime : le vote des délégués**

Notre Chantier diocésain fut lancé officiellement le 29 septembre 2001, lors du Carrefour diocésain tenu à l'école Paul-Hubert de Rimouski. Cette vaste opération comportait quatre phases : la consultation, les audiences en régions, l'analyse / discernement et l'appropriation du rapport et des recommandations. Ce long processus devait permettre au peuple chrétien d'ici de prendre la mesure des défis majeurs auxquels il est confronté et de se concerter sur des pistes d'avenir pour la vitalité de notre Église diocésaine. Les délégués du Carrefour 2002, choisis par les communautés chrétiennes et les groupes divers, se rassemblent le 2 novembre pour voter les recommandations.

Ce rassemblement des délégués pour le vote final, autour de l'évêque, constitue un moment historique pour notre Église diocésaine. En effet, au terme de cet exercice démocratique ecclésial, il revient à l'évêque de promulguer officiellement, dans une lettre pastorale, les résultats du Chantier diocésain, d'y préciser les grandes orientations pastorales et d'établir, pour un avenir prochain, un plan d'actions concrètes.

Les délégués sont invités à être attentifs à toutes les recommandations et à la vision de l'Église qui les inspire. Vous remarquerez que certaines recommandations ont été amendées, suite aux propositions émises lors de la tournée de la Commission dans les régions pastorales, tenue en octobre dernier. Nous vous invitons particulièrement à relire les considérants et moyens suggérés : ils donnent un contexte pour comprendre les recommandations et ils ouvrent des pistes pour le plan d'action qui suivra.

Les membres de la Commission du Chantier diocésain vous remercient de votre participation à ce Carrefour, ils considèrent que vous avez une tâche merveilleuse à accomplir pour assurer à notre Église diocésaine une vitalité durable. Soyez assurés que nous vous accompagnerons avec espérance dans cette démarche vitale.

Que l'Esprit du Christ ressuscité nous éclaire et qu'Il « manifeste à nouveau sa bonté envers notre Église diocésaine »!

Guy Lagacé, président  
Commission du Chantier diocésain

# 1 Rappel du sens et des objectifs du Carrefour diocésain 2002

## 1.1 La phase finale du Chantier diocésain 2002

Le Carrefour diocésain 2002 est une étape cruciale dans la réalisation du rêve exprimé par M<sup>gr</sup> Bertrand Blanchet lors du lancement du Chantier diocésain : *rêver d'un grand mouvement d'ensemble, d'un grand effort commun de toutes les personnes intéressées à l'avenir de notre Église diocésaine.*

Dans le cahier *Notre Chantier diocésain 2001-2002* remis au Carrefour diocésain du 29 septembre 2001, la phase finale comporte deux objectifs :

- permettre aux communautés chrétiennes de s'appropriier le rapport et d'exprimer leurs opinions sur les recommandations formulées;
- communiquer au peuple chrétien les orientations issues du Chantier diocésain et le plan d'action qui en résulte pour les années futures.

Depuis la remise du rapport à l'archevêque de Rimouski le 12 juin 2002, et surtout depuis la mi-août, le travail d'appropriation se fait dans les paroisses, secteurs et divers groupes qui ont participé à la consultation et aux audiences. En même temps, et surtout lors de sa tournée automnale en région, la Commission reçoit avis et commentaires afin de rendre plus collective et dynamique la démarche du Carrefour diocésain 2002.

Dans ce cahier du Carrefour diocésain 2002, le rapport de la Commission du Chantier diocésain n'est pas reproduit. Par ailleurs, les fondements de la mission, énoncés dans de grands textes bibliques et ecclésiaux, sont mis en tête. Ils doivent rester au cœur de la démarche collective. De plus, l'importance de l'engagement collectif dans la mission reçue du Christ a été davantage rappelée à l'attention des membres de l'Assemblée.

Enfin, les recommandations ont été révisées pour convenir davantage à l'opinion d'une majorité des communautés chrétiennes de notre diocèse, sans toutefois dévier des défis que doit affronter l'Église diocésaine pour réaliser sa mission *dans le monde actuel*. Ces recommandations seront soumises au vote telles qu'elles sont présentées dans ce cahier. Espérons qu'une large majorité les adoptera.

Au terme du Carrefour diocésain 2002, les résultats seront communiqués par M<sup>gr</sup> Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski. Seront alors présentées les grandes orientations construites ensemble, et préparé un plan d'actions concrètes pour leur mise en œuvre dans les prochaines années.

## **1.2 Objectifs du Carrefour diocésain 2002**

1° Recentrer les communautés chrétiennes du diocèse sur la mission chrétienne et évangélique :

- rappel en quelques énoncés des axes majeurs de cette mission;
- prise en compte des exigences de la fidélité à cette mission dans un monde qui change;
- mobilisation des communautés du diocèse pour la relance de l'Esprit missionnaire.

2° Adopter des orientations inscrites dans des lignes d'actions concrètes :

- adoption des orientations à prendre pour relever les défis liés aux trois thèmes du Chantier diocésain;
- adoption de recommandations pour que les intentions deviennent des propos fermes, inscrits dans des lignes d'actions concrètes.

## 2 Règlements et déroulement du Carrefour diocésain 2002

Le présent règlement interne a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée du Carrefour diocésain 2002. Il relève de l'autorité de l'archevêque de Rimouski, monseigneur Bertrand Blanchet.

Ce règlement est porté à la connaissance de toutes les personnes convoquées au Carrefour diocésain 2002.

### Titre I

#### Composition et mission du Carrefour diocésain 2002

**ART. 1. – § 1.** La composition de l'Assemblée du Carrefour est la suivante :

1° Membres avec droit de vote :

- toutes les personnes (prêtres et diacres, religieuses et religieux, laïcs et laïques) qui ont un mandat pastoral. (présidentes et présidents de Conseil de fabrique non compris);
- les représentants des paroisses (selon le nombre de baptisés-es) : moins de 1000 (1); entre 1000 et 2000 (2); entre 2000 et 3000 (3); plus de 3000 (4);
- les membres du CDP et du CPR qui ne sont pas délégués autrement;
- les membres des services diocésains;
- les supérieures et supérieurs majeurs des communautés ayant plus d'une dizaine de membres dans notre diocèse;
- un représentant des autres groupes (non compris ci-dessus) qui ont présenté un mémoire à la Commission du Chantier diocésain.

2° Autres participantes et participants sans droit de vote :

- les membres de la Commission du Chantier diocésain ;
- l'archevêque, le vicaire général et la directrice de la pastorale d'ensemble;
- le modérateur et le personnel technique;
- des observateurs et observatrices (une centaine) qui devront s'inscrire à l'avance;

**§ 2.** Remarque : La date limite pour l'inscription des personnes déléguées et mandatées est le 10 octobre 2002. La personne qui est membre de l'Assemblée par mandat pastoral ne peut se faire remplacer. La personne déléguée par élection ou désignation ne peut être remplacée après la convocation officielle, sauf pour des raisons majeures, et avec autorisation écrite de la paroisse ou du groupe qu'elle représente, indiquant la personne inscrite qui est remplacée.

**ART. 2. – § 1.** La mission de l'Assemblée du Carrefour 2002 est :

- 1° de recevoir les recommandations telles qu'elles sont présentées dans le cahier des recommandations envoyé avec la convocation au Carrefour diocésain 2002;
- 2° d'exprimer son avis (pour ou contre), par un vote pris à mains levées (le pourcentage de votes favorables indique le degré d'approbation de l'Assemblée).

**§ 2.** Par la suite, il appartiendra à l'archevêque de Rimouski de les mettre en application en élaborant un plan d'action adéquat.

## Titre II

### **Responsabilités et fonctions des personnes qui interviennent lors de l'Assemblée du Carrefour diocésain 2002**

**ART. 3. — § 1.** Les membres de l'Assemblée du Carrefour diocésain 2002 sont convoqués par l'archevêque de Rimouski.

**§ 2.** Les membres de l'Assemblée sont tenus de justifier leur identité et leur qualité de membre, en présentant la lettre qui les convoque au Carrefour diocésain 2002.

**§ 3.** Les membres sont tenus de participer à l'ensemble des activités de la journée du Carrefour diocésain 2002.

**ART. 4. —** Chaque membre de l'Assemblée recevra un exemplaire complet du Cahier du Carrefour diocésain 2002 comprenant toutes les recommandations qui seront soumises au vote. Il aura normalement participé, dans son milieu, aux phases précédentes du Chantier diocésain.

**ART. 5. —** Les membres de l'Assemblée reçoivent et se saisissent des recommandations. Ils en débattent en un temps limité. Puis, ils sont appelés à se prononcer sur les recommandations, au moyen de votes formels.

**ART. 6. —** L'archevêque préside l'Assemblée du Carrefour diocésain 2002. Il délègue cependant la présidence de l'Assemblée délibérative au président de la Commission du Chantier diocésain. Celui-ci désigne un modérateur qui dirige et anime les délibérations, selon les modalités établies dans le présent règlement.

**ART. 7. —** Le président de la Commission du Chantier diocésain est responsable, avec les membres de cette Commission, de présenter et d'expliquer sur demande les orientations proposées et les recommandations dans leur formulation définitive.

**ART. 8. —** Le secrétaire général est responsable de la rédaction et de la diffusion des recommandations qui seront soumises au vote de l'Assemblée. Il prend note des interventions faites en cours d'Assemblée, sur chacune des propositions, pour assurer la mémoire de l'essentiel de leur contenu. Il enregistre le compte des voix exprimées.

**ART. 9. —** Le modérateur dirige et anime l'Assemblée délibérative selon les modalités et procédures établies dans le présent règlement. Il lui appartient de gérer le temps pour assurer un traitement convenable aux trois thèmes du Chantier diocésain.

**ART. 10. —** Un nombre suffisant de scrutatrices et scrutateurs seront désignés pour faire le comptage rapide des voix exprimées à mains levées.



### Titre III Fonctionnement de l'Assemblée du Carrefour 2002

**ART. 11.** — La journée du Carrefour diocésain 2002 comprendra des moments de prière et d'animation qui donneront le sens de la démarche faite en Église.

**ART. 12.** — Le président de la Commission du Chantier diocésain prendra quelques minutes pour rappeler la mission chrétienne qui sous-tend les travaux du Carrefour diocésain. Il présentera aussi brièvement les orientations retenues pour chacun des thèmes du Chantier diocésain. Il expliquera enfin la formulation définitive de chaque recommandation qui aura été modifiée après la tournée automnale de la Commission du Chantier diocésain.

**ART. 13.** — Des périodes de temps déterminé seront consacrées à chacun des trois thèmes du Chantier diocésain, pour la présentation des orientations proposées et le vote des recommandations.

**ART. 14.** — Pour chaque recommandation ou groupe de quelques recommandations, on procédera comme suit :

- 1° présentation de la ou des recommandations avec explication et justification de la formulation définitive, par le président de la Commission du Chantier diocésain;
- 2° temps limité de délibération par les membres de l'Assemblée;
- 3° vote avec carton de couleurs sur les recommandations;
- 4° indication par le modérateur des résultats du vote.

**ART. 15.** — Dans le temps limité de délibération accordé à chaque proposition ou groupe de propositions, les membres de l'Assemblée qui prennent la parole auront un maximum de deux (2) minutes pour s'exprimer. Priorité sera donnée aux membres qui n'auront pas encore pris la parole sur le thème étudié. Le temps de délibération peut comporter des questions d'éclaircissement et des expressions d'opinions.

## 3 Fondements et mission de l'Église

### 3.1 Fondements de l'Église

#### 3.1.1 Le Nouveau Testament

*1 Pierre 2, 45. 9-10*

4. Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes mais choisie et précieuse devant Dieu.
5. Vous-mêmes, comme des pierres vivantes, entrez dans la construction de la Maison habitée par l'Esprit, pour constituer une sainte communauté sacerdotale, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ.
9. Mais vous, vous êtes la race élue, la communauté sacerdotale du roi, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis, pour que vous proclamiez les hauts faits de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière,
10. vous qui jadis n'étiez pas son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu; vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu miséricorde.

*Actes des apôtres 2, 42-47*

42. Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières.
43. La crainte gagnait tout le monde : beaucoup de prodiges et de signes s'accomplissaient par les apôtres.
44. Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun.
45. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous, selon les besoins de chacun.
46. Unanimes, ils se rendaient chaque jour assidûment au Temple; ils rompaient le pain à domicile, prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité de cœur.
47. Ils louaient Dieu et trouvaient un accueil favorable auprès du peuple tout entier. Et le Seigneur adjoignait chaque jour à la communauté ceux qui trouvaient le salut.

### 3.1.2 Le Concile de Vatican II : *Lumen Gentium*

10.1 Le Christ Seigneur, Pontife pris d'entre les hommes (cf. Hébr. 5, 1-5) fit du nouveau peuple «un royaume de prêtres pour Dieu son Père» (Apoc. 1, 6; 5, 9-10). En effet, par la régénération et l'onction de l'Esprit Saint, les baptisés sont consacrés pour être une maison spirituelle et un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, moyennant toutes les œuvres du chrétien, et d'annoncer les louanges de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf. I Petr. 2, 4-10). Que tous les disciples du Christ, en persévérant dans la prière et en louant Dieu ensemble (cf. Act. 2, 42-47), s'offrent donc eux-mêmes comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu (cf. Rom. 12, 1), qu'ils rendent partout témoignage au Christ et, à qui le demande, rendent compte de l'espérance de la vie éternelle qui est en eux (cf. I Petr. 3, 15).

### 3.1.3 Lettre apostolique de Jean-Paul II

Nous devons avoir un regard pénétrant pour voir l'œuvre du Christ et avoir le cœur large pour en devenir nous-mêmes les artisans. [...] «Allez donc de toutes les nations faites des disciples » (Mt 28, 19). Ce commandement missionnaire [...] nous appelle au même enthousiasme que celui qui a caractérisé les chrétiens de la première heure : nous pouvons compter sur la force de l'Esprit, lui-même qui a été répandu à la Pentecôte et qui nous pousse aujourd'hui à reprendre la route, soutenus par l'espérance «qui ne déçoit pas »» (Rm 5, 5).

(*Le nouveau millénaire*, n° 58)

### 3.1.4 Le Code de droit canonique

**CAN. 204 § 1.** Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde.

**CAN. 208** – Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à leur dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification de Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun.

## 3.2 Mission de l'Église : énoncé et engagement

L'Église est l'assemblée du peuple de Dieu. Ce peuple est convoqué par Dieu lui-même, rassemblé autour du Christ ressuscité qui est la source de sa foi, de sa vie et de son unité; il est animé par l'Esprit Saint.

L'Église est présente au cœur du monde, en solidarité, pour continuer la pratique évangélique de Jésus, grâce au souffle créateur de l'Esprit Saint. Elle collabore ainsi à l'action du Christ qui est de tout faire passer « de ce monde à son Père ». Sa mission est de provoquer, dans l'amour, le monde à la conversion au Christ. La mission de l'Église est donc un service évangélique; c'est une action signifiante au cœur du monde. On comprend que l'Église n'existe pas pour elle-même; elle est convoquée par Dieu pour que soit communautairement partagée la responsabilité de vivre et d'annoncer l'évangile.

Mais cette Église, d'origine divine, est faite d'hommes et de femmes. Pour accomplir sa mission, elle se donne des moyens, comme toute institution humaine. Elle a besoin d'un minimum de structures pour que le service de la mission soit rendu visible et effectif, dans un lieu donné. Elle fonctionne selon des besoins variables, dans le temps et selon les circonstances. C'est la raison pour laquelle il existe différents types de ministères et que des formes nouvelles de ministères apparaissent. Voilà pourquoi, notre Église diocésaine est appelée, comme toutes les Églises diocésaines, à être attentive aux nouveaux besoins qui surgissent dans son histoire. Elle se doit d'instaurer des ministères qui l'aideront à accomplir sa mission dans un monde toujours en évolution et rempli de défis nouveaux.

Nous croyons que les ministères n'ont de sens qu'en relation au Christ et à une communauté concrète; ceux-ci doivent s'adapter ou se renouveler dans la mesure où se créent de nouveaux types ou de nouvelles formes de communautés. C'est dans cet esprit que les recommandations de la Commission du Chantier diocésain ouvrent la voie à des nouveaux ministères qui font appel au dynamisme communautaire et à la responsabilité des baptisés.

La mission de l'Église est donc de témoigner de la pertinence du salut apporté par Jésus-Christ aujourd'hui : transmettre ce qu'elle croit, rayonner, par sa vitalité, de l'Esprit dont elle vit, devenir alors un signe du Royaume de Dieu qui est déjà là et qui pourtant est encore à venir. C'est la mission de l'Église diocésaine de Rimouski; c'est notre conviction profonde.

**CONSIDÉRANT :**

- la nécessité de nous donner une vision commune et précise de la mission évangélique pour notre Église diocésaine;
- l'urgence de renouveler notre foi en la mission reçue de Jésus, de renouveler aussi la compréhension que nous en avons;
- la vocation de l'Église d'évangéliser, de réévangéliser, de baptiser dans une adhésion libre à la foi, selon l'ecclésiologie de Vatican II,

**NOUS PROPOSONS :**

- que l'Église diocésaine se laisse d'abord interpellé par l'appel de Jésus et son envoi en mission;
- que nous toutes et tous dans l'Église diocésaine puissions renouveler notre foi en cet appel de Jésus et notre engagement dans cette mission;
- que les grands axes de cette mission reçue de Jésus soient rappelés et rendus accessibles à toute la communauté diocésaine;
- que cette mission soit concrétisée, selon ses grandes orientations, dans un projet pastoral précis.

**MOYENS SUGGÉRÉS :**

- proposer des orientations pastorales qui découlent du Chantier;
- établir un plan d'actions concrètes pour les prochaines années;
- assurer une animation systématique du projet pastoral dans toutes les communautés chrétiennes du diocèse;
- organiser des structures diocésaines et communautaires selon les trois axes majeurs de la mission, les trois thèmes du Chantier.

## 4 Recommandations des trois thèmes

### 4.1 La transmission de notre héritage de foi

#### 4.1.1 Responsabilité des communautés locales

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité des parents dans la transmission de l'héritage de foi;
- la difficulté des parents à initier chrétiennement leur enfant;
- le rôle de la communauté dans le soutien aux parents;
- la situation nouvelle vécue dans les communautés depuis l'application de la loi 118;
- l'accent à mettre sur des apprentissages particuliers;
- l'importance de former des personnes compétentes à cet égard,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-1**

- que dans chaque communauté locale il y ait une personne désignée et reconnue comme responsable du ministère de la transmission de l'héritage de foi;
- que les communautés locales collaborent ensemble pour que, dans chaque secteur ou regroupement de paroisses, une équipe de catéchètes, appuyée par une animation pastorale appropriée, soit mise sur pied pour accompagner les parents dans l'initiation chrétienne de leur enfant.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-2**

- que celles et ceux (prêtres, diacres, agentes et agents de pastorale et autres personnes bénévoles) qui seront appelés à être catéchètes et à assurer l'animation pastorale auprès des jeunes et de leurs parents, des adolescents et des adultes, reçoivent une formation liée au programme diocésain des parcours de foi et bénéficient d'un accompagnement permanent dans l'exercice de leurs tâches.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- engager les animateurs ou animatrices de pastorale scolaire qui ont déjà une formation pertinente;
- organiser une formation par des personnes-ressources en région;
- utiliser les moyens de communication, l'Internet et autres;
- collaborer avec l'École de formation et de perfectionnement en pastorale pour préparer et donner les formations appropriées;
- rémunérer les personnes affectées à l'enseignement catéchétique et à l'animation pastorale.

## 4.1.2 Démarche baptismale

CONSIDÉRANT :

- le sens et la portée du baptême chrétien;
- la situation nouvelle des croyantes et croyants qui ont à vivre leur condition de baptisés dans un monde sécularisé;
- le soutien à donner aux parents dans un accompagnement à l'éveil religieux de leur enfant;
- la nécessité de donner une formation chrétienne plus approfondie aux parents qui demandent le baptême pour leur enfant;
- l'impasse dans laquelle se retrouve la communauté chrétienne devant la demande de parents plus ou moins liés à la communauté,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-3**

- qu'une démarche progressive et adaptée soit proposée dans chacune des paroisses ou secteurs du diocèse aux parents qui désirent inscrire leur enfant à la réception du baptême.

VOTE :                    **pour** [       ]                    **contre** [       ]                    **abstention** [       ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- établir une politique pour toutes les communautés locales;
- prévoir une équipe responsable de cette démarche, variable selon les situations, dans chaque paroisse ou regroupement pastoral;
- assurer une formation continue à l'équipe responsable;
- susciter des célébrations communautaires festives qui regroupent plusieurs baptêmes.

### 4.1.3 Démarche sacramentelle

CONSIDÉRANT :

- la foi comme une réalité qui s'accroît dans le partage et l'approfondissement de la Parole de Dieu;
- la réception d'un sacrement comme un engagement à témoigner de sa foi;
- la nécessité d'une initiation appropriée à chaque sacrement;
- l'importance d'être accompagné et soutenu dans cet engagement ;
- la situation actuelle d'une sacramentalisation systématique sans préparation suffisante;
- l'animation pastorale comme une continuité à l'enseignement catéchétique,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-4**

- que les parents et leur enfant fassent un cheminement catéchétique approprié et significatif avant que l'enfant puisse recevoir un sacrement (pardon, eucharistie, confirmation).

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-5**

- que soit proposée aux parents et aux enfants, suite à la réception d'un sacrement, une animation pastorale appropriée et intégrée dans la communauté chrétienne.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- établir une politique pastorale claire pour toutes les communautés chrétiennes;
- organiser des parcours de foi variés et ajustés aux besoins des parents et des jeunes;
- monter une banque de vidéocassettes et de documents bibliques appropriés, etc.;
- planifier des activités pastorales adaptées;
- prévoir des outils pédagogiques;
- faire appel aux ressources existantes : les communautés religieuses, le Village des sources, etc.

### 4.1.4 L'éducation chrétienne, un ministère diocésain

CONSIDÉRANT :

- le lien entre la mission ecclésiale, l'animation pastorale dans les communautés chrétiennes et l'acte catéchétique;
- l'importance de se donner une vision commune dans un projet catéchétique global bien articulé selon une pédagogie et un langage renouvelés;
- la responsabilité du diocèse d'apporter soutien et coordination en vue d'un projet catéchétique global;
- la nécessité d'une concertation maximalisée entre les services oeuvrant dans le domaine de l'éducation chrétienne;
- la compétence et l'expérience de personnes engagées dans les services actuels;



- la nécessité de repenser tout le projet éducatif chrétien dans un contexte culturel de pluralisme et d'indifférence religieuse;
- la nécessité de proposer une formation renouvelée des catéchètes pour dispenser le nouveau programme;
- les défis à relever par les parents et les communautés locales suite à l'application de la Loi 118,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-6**

- qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la transmission de l'héritage de foi;
- qu'un Service diocésain de la transmission de l'héritage de foi soit créé pour instaurer une démarche catéchétique dans un contexte d'éducation chrétienne permanente;
- que ce Service, composé d'au moins trois personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère diocésain de la transmission de l'héritage de foi;
- qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable du Service diocésain.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**A-7**

- que le Service diocésain de la transmission de l'héritage de foi propose une vision et un programme catéchétique qui intègrent l'ensemble des activités de notre Église diocésaine dans l'optique d'une éducation chrétienne continue et multiforme;
- que le Service diocésain, en collaboration avec l'École de formation et de perfectionnement en pastorale, s'assure qu'une formation soit donnée aux catéchètes et aux personnes chargées d'activités pastorales liées à l'éducation continue et permanente de la foi.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**MOYENS SUGGÉRÉS :**

- mettre sur pied une équipe diocésaine mandatée, dès janvier 2003;
- élaborer des parcours catéchétiques et culturels qui font appel à l'expérience et à la foi des participantes et participants selon les âges et milieux de vie;
- élaborer des outils d'accompagnement appropriés, en portant une attention particulière aux besoins éprouvés par les parents;
- prévoir une première formation dans les communautés, dès septembre 2003;
- maintenir un lien avec l'Office de catéchèse du Québec et tenir compte des expériences réalisées dans les autres diocèses;
- réviser et intégrer les services diocésains actuels liés à ce ministère et préciser leur mode de gestion;
- trouver un appui financier auprès de la Corporation du Séminaire de Rimouski, destinée plus particulièrement à ce volet de la mission diocésaine.

## 4.2 La vitalité de nos communautés chrétiennes

### 4.2.1 La communauté locale

#### 4.2.1.1 La paroisse

CONSIDÉRANT :

- la paroisse comme une communauté de personnes ayant la mission d'exercer la triple fonction du Christ : prêtre, prophète et roi;
- la responsabilité baptismale des membres d'organiser leur communauté, selon leurs charismes;
- la nécessité de revitaliser les communautés existantes et de les structurer en fonction des services qu'elles doivent offrir à leurs membres;
- la nécessité d'un travail d'animation porté par des leaders locaux pour donner consistance à la communauté locale et créer un sentiment d'appartenance;
- la nécessité de vivre des projets rassembleurs pour toute la communauté;
- la longue tradition des communautés paroissiales,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-1**

- que chaque communauté locale identifie trois personnes responsables chacune d'un axe de la vie chrétienne représenté par les thèmes du Chantier : la transmission de notre héritage de foi, la vie des communautés chrétiennes et la présence de l'Église dans notre milieu;
- que les membres de cette équipe soient reconnus pour assurer le leadership communautaire, l'une des personnes ayant la responsabilité de coordonner l'équipe en collaboration avec le pasteur de la paroisse ou l'équipe pastorale de secteur.

VOTE :                    **pour** [       ]                    **contre** [       ]                    **abstention** [       ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- prévoir une formation et un perfectionnement sur l'élaboration d'un projet pastoral;
- faire quelques expériences de cette nouvelle structure dès 2003;
- se mettre en contact avec l'expérience des communautés de base existantes;
- créer un conseil d'animation de la communauté paroissiale pour coordonner les trois axes de la mission;
- tenir compte de la nouvelle structure communautaire pour réviser la politique des nominations et prévoir les ajustements juridiques et canoniques nécessaires.

#### 4.2.1.2 Cellules de vie chrétienne

CONSIDÉRANT :

- la fraternité comme étant le cœur de la vie communautaire et évangélique;
- la construction de l'Église et son témoignage par une participation active de ses membres;
- la croissance de la foi par le vécu communautaire éclairé par la Parole de Dieu;
- la communauté de base comme le lieu où les chrétiennes et les chrétiens peuvent exprimer et fortifier leur vécu, leurs attentes et leurs valeurs pour un engagement dans le monde;
- le vécu des premières communautés chrétiennes;
- l'expérience positive des communautés de base actuelles;
- l'expérience missionnaire;
- la demande faite dans les mémoires;
- le désir exprimé par l'Assemblée des évêques du Québec (*Risquer l'avenir*, 1992) de retenir comme prioritaire l'éclosion de groupes restreints et de petites communautés,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-2**

- que les paroisses favorisent la création de communautés de base et de cellules de vie chrétienne afin de solidifier le tissu chrétien et communautaire et de vivre la solidarité;
- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à la fonction d'aider les communautés locales à la création de ces petites communautés et à leur soutien.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- identifier les communautés de base déjà existantes;
- identifier des personnes ou des noyaux qui pourraient être à l'origine de communautés de base;
- élaborer, avec l'expérience de ces communautés, des outils et un guide d'animation servant à mettre sur pied des communautés de base;
- donner de la formation et de l'information;
- proposer des étapes d'implantation et des outils d'animation.

## 4.2.2 Le secteur pastoral

CONSIDÉRANT :

- les avantages de mettre en réseautage les paroisses, selon un plan orienté par des objectifs pastoraux précis;
- la conviction que les regroupements seront viables quand les communautés locales ne se sentiront plus en compétition contre les autres, mais en concertation pour la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières;
- l'importance d'offrir des services pastoraux correspondants aux besoins de toutes les communautés locales;
- la nécessité de sauvegarder les sentiments d'appartenance et d'identité et de préserver dans la mesure du possible les symboles qui s'y rattachent;
- la nécessité de revitaliser au préalable les communautés locales avant de procéder à des regroupements décrétés d'autorité;
- l'information bien faite comme un moyen de favoriser une réelle mobilisation de la population;
- l'importance de procéder à des réaménagements selon une logique qui dépasse les problèmes financiers et la disponibilité des prêtres,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-3**

- que toutes les communautés locales envisagent un regroupement éventuel afin de réunir et de partager les ressources humaines, matérielles et financières pour se donner les moyens de réaliser la mission ecclésiale selon ses trois axes;
- que les communautés locales concernées soient informées, consultées et impliquées dans tout le processus conduisant à des regroupements.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-4**

- qu'une équipe pastorale de trois personnes soit mandatée par l'évêque pour assurer l'animation des communautés chrétiennes regroupées; qu'une de ces personnes en assume la coordination.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-5**

- que le diocèse soit subdivisé en six régions pastorales pour permettre aux paroisses regroupées d'agir en concertation, de se donner un soutien mutuel et de bénéficier d'une animation.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-6**

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à l'animation des regroupements pastoraux et des régions pastorales.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- faire une étude sur l'impact sociologique des regroupements pastoraux;
- élaborer et proposer quelques modèles clairs de regroupements (secteur pastoral, association, fusion, etc.) et des scénarios possibles de réaménagements pastoraux;
- fournir aux paroisses des outils pour faire l'étude de leurs ressources et besoins;
- créer des régions pastorales et les doter d'une animation;
- utiliser les études déjà existantes dans le diocèse.

### 4.2.3 L'organisation pastorale du diocèse

CONSIDÉRANT :

- l'urgence de revitaliser les communautés chrétiennes à partir d'un projet pastoral mobilisateur lié aux trois axes majeurs de la mission;
- l'insistance rencontrée dans les mémoires au sujet d'un soutien à recevoir dans l'animation pastorale paroissiale;
- la diversité et la complexité des tâches pastorales;
- la problématique des ministères dans le contexte actuel;
- le besoin de formation en leadership pastoral;
- les difficultés financières des paroisses,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-7**

- qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la vie des communautés chrétiennes;
- qu'un Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit créé pour voir à l'organisation pastorale du diocèse;
- que ce Service, composé de 4 ou 5 personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère diocésain de la vie des communautés chrétiennes;
- qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable du Service diocésain.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- identifier les principaux axes de l'organisation pastorale du diocèse : l'aménagement des communautés; gestion et formation du personnel pastoral (ministères); célébration des sacrements et liturgie; gestion financière;
- prévoir des scénarios d'aménagement pastoral en lien avec les objectifs de la mission ecclésiale;
- voir à former des leaders pastoraux;
- établir une politique d'évaluation du personnel pastoral;
- réviser et intégrer les services diocésains actuels liés à ce ministère, et préciser leur mode de gestion.

#### 4.2.4 La place des femmes et des hommes dans l'Église

CONSIDÉRANT :

- l'égalité dignité des femmes et des hommes reconnue au baptême;
- la reconnaissance des personnes aptes et compétentes dans des communautés chrétiennes;
- la présence actuelle des femmes dans les services offerts à la communauté et le leadership qu'elles y exercent;
- la discrimination de l'Église institutionnelle envers les femmes concernant leur accessibilité aux ministères ordonnés;
- le souhait largement exprimé par les communautés locales d'ordonner des femmes au diaconat et au presbytérat,
- le souhait largement exprimé d'ordonner des hommes mariés au presbytérat;
- la discipline ecclésiastique actuelle concernant l'accès au ministère ordonné,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-8**

- que l'évêque du diocèse fasse connaître à l'Assemblée des évêques du Québec, à la Conférence catholique des évêques du Canada et aux autorités romaines, la position et les revendications des fidèles du diocèse de Rimouski concernant la pleine accessibilité des femmes à l'ordination au diaconat et au presbytérat, eu égard à l'égalité fondamentale des hommes et des femmes dans le Peuple de Dieu;
- qu'en attendant une modification de la législation ecclésiastique, l'évêque utilise tous les pouvoirs qui sont les siens pour élargir progressivement l'autorisation à des personnes mariées, femmes ou hommes, d'assurer des ministères jusqu'ici réservés à des prêtres;
- que l'évêque autorise, dans des cas particuliers, des expériences ministérielles nouvelles sans discrimination de sexe, qui serviront au renouvellement des ministères ordonnés.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- sensibiliser le Peuple de Dieu à la reconnaissance pleine et entière des femmes dans l'Église;
- confier des tâches de direction aux femmes dans les services diocésains et dans les communautés locales;
- soutenir le Comité du partenariat hommes et femmes en Église dans notre diocèse;
- être en lien avec le Comité de soutien au partenariat de l'Assemblée des évêques du Québec;
- oser des expériences inédites;
- évaluer les expériences nouvelles selon des critères pastoraux.

## 4.2.5 Liturgie

### CONSIDÉRANT :

- la nécessité qu'une foi vivante soit célébrée;
- l'importance d'une liturgie dynamique dans la vie des communautés chrétiennes;
- le fait que les chrétiens ne saisissent pas assez le lien entre la foi vécue et la liturgie;
- l'essoufflement des comités de liturgie en paroisse;
- le manque de formation des bénévoles dans les comités de liturgie en paroisse;
- l'insistance des paroisses à faire preuve de créativité en liturgie;
- le manque de ressources dans les communautés;
- les nombreuses et diverses propositions émises lors des audiences,

### NOUS RECOMMANDONS :

**B-9**

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à la vie liturgique du diocèse;
- qu'elle veuille faire progresser la sensibilisation au fait que la liturgie est la célébration de notre foi et de son vécu;
- qu'elle assure que soient formés des responsables capables de susciter la créativité dans les communautés paroissiales pour redonner à l'assemblée un rôle plus actif;
- qu'elle veuille soutenir et à stimuler les communautés paroissiales afin de donner plus de place aux jeunes dans la célébration liturgique.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

### MOYENS SUGGÉRÉS :

- créer ou maintenir des comités locaux de liturgie en lien avec la vie pastorale;
- donner une formation dans les régions pastorales
- revoir toutes les propositions et suggestions faites au cours des premières phases du Chantier diocésain et promouvoir celles qui répondent le mieux aux attentes des communautés locales;
- supporter les comités locaux et les aider à rendre les célébrations plus significatives, plus participatives, plus proches du vécu et plus diversifiées;
- encourager la célébration des événements spéciaux et des temps forts de la vie collective, afin de les rendre plus significatifs dans un esprit évangélique;
- élaborer des modèles de liturgie de la parole pour divers événements de la vie communautaire.

#### 4.2.6 Le personnel affecté aux tâches pastorales

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité baptismale des membres de la communauté et le besoin de favoriser une reprise en main de la communauté locale par ses membres;
- la nécessité d'offrir des services de qualité aux membres des communautés chrétiennes;
- la formation donnée depuis plusieurs années à des personnes impliquées en pastorale;
- le travail accompli par le Comité des ministères sur la nécessité de reconnaître des nouveaux ministères;
- la lourde charge imposée aux prêtres dans l'animation des communautés;
- la nécessité de reconnaître par un mandat officiel la charge pastorale confiée à une personne;
- les malentendus concernant les tâches confiées aux agentes et agents de pastorale, eu égard à celles confiées au prêtre,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-10**

- que soient clairement établis les mandats pastoraux pour les divers membres des équipes pastorales;
- que soient précisés le statut, le rôle, la fonction et la tâche des personnes affectées à une équipe pastorale mandatée;
- que soit clarifié le ministère des prêtres dans les nouveaux aménagements pastoraux;
- que soient précisées la signification théologique ecclésiale des ministères ordonnés et des ministères reconnus et l'importance de chacun de ces ministères dans la mission confiée par Jésus à l'Église.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-11**

- que le Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes, en collaboration avec l'École de formation et de perfectionnement en pastorale, s'assure que des programmes et des parcours de formation soient offerts aux personnes affectées à des fonctions pastorales et ministérielles (gestion pastorale, théologie, liturgie, animation, leadership, etc.).

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-12**

- que le Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes voit à habiliter des laïcs (hommes et femmes) pour exercer les fonctions pastorales, voire ministérielles, qui leur seront confiées;
- que les communautés paroissiales soient sensibilisées à la responsabilité d'appeler les ministres (prêtres et laïcs) dont elles ont besoin pour remplir leur mission.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]



**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-13**

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit spécifiquement affectée à l'étude des nouveaux ministères pour les adapter aux aménagements pastoraux acceptés à l'Assemblée du Carrefour 2002.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- former et perfectionner un personnel compétent en théologie, en spiritualité, en gestion et en animation;
- établir un programme de formation crédité et adapté au contexte actuel;
- faire une étude sur la gestion des organisations;
- réévaluer la pertinence et les mandats des comités diocésains des ministères.

#### 4.2.7 La question financière

CONSIDÉRANT :

- les services pastoraux comme étant la priorité d'une communauté paroissiale;
- l'importance d'une information claire sur la situation financière paroissiale;
- la volonté de garder les édifices actuels comme symboles d'appartenance à une communauté et la difficulté de les entretenir;
- la difficile gestion financière des communautés paroissiales;
- l'entretien des immeubles comme une source d'inquiétude de plus en plus dramatique;
- la diminution des revenus liée à la faible participation des membres à la vie communautaire;
- la capitation comme une partie importante des revenus des fabriques,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-14**

- que les instances diocésaines fassent une étude exhaustive sur la situation financière et sur les sources actuelles de financement de toutes les paroisses du diocèse;
- qu'un service-conseil soit créé pour aider les paroisses à répartir équitablement leur budget afin d'offrir les services pastoraux et administratifs dans leur communauté;
- que le diocèse entreprenne des démarches avec les autorités gouvernementales ou municipales afin d'envisager toutes les possibilités de collaboration concernant le maintien et l'entretien des édifices religieux de chaque communauté paroissiale.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- faire faire une étude par des experts sur la situation financière des paroisses;
- mettre sur pied un comité composé de personnes représentatives des différentes régions du diocèse et ayant une bonne expérience de la problématique financière des fabriques;
- mettre en action une campagne diocésaine de la capitation;
- se préoccuper de la préservation du patrimoine religieux.

#### 4.2.8 Les membres de l'Assemblée de fabrique

CONSIDÉRANT :

- l'importance d'une gestion financière bien articulée dans l'organisation paroissiale;
- l'importance de comprendre cette gestion dans la mission ecclésiale;
- la nécessité d'une compétence dans la gestion;
- les problèmes rencontrés dans la perception de leur rôle qu'ont certaines assemblées de fabrique,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**B-15**

- qu'une formation soit donnée régulièrement sur les droits et devoirs des différents membres des assemblées de fabrique : président(e), vice-président(e), secrétaire, marguillères et marguilliers et prêtre;
- que les membres des assemblées de fabrique soient sensibilisés à la gestion dans le cadre de la mission ecclésiale.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- établir un lien clair entre la vie pastorale et l'Assemblée de fabrique;
- donner une formation aux membres des assemblées de fabrique à tous les deux ans;
- formuler une politique claire concernant la durée et le mandat du président ou d'une présidente d'une Assemblée de fabrique.

## 4.3 Présence de l'Église dans notre milieu

### 4.3.1 Pastorale sociale et mission ecclésiale

CONSIDÉRANT :

- la mission des baptisés de témoigner et de transmettre le message d'amour du Christ, et donc de promouvoir les valeurs évangéliques;
- le message chrétien qui incite les croyantes et croyants à s'intéresser au sort de leurs frères et sœurs, et à s'engager dans la construction d'un monde meilleur;
- la reconnaissance en *Gaudium et Spes* que l'activité humaine, individuelle et collective, pour améliorer les conditions de vie correspond au dessein de Dieu;
- la conviction que la pratique chrétienne se vit dans la quotidienneté;
- la responsabilité humaine et évangélique des communautés chrétiennes d'être présentes et attentives aux besoins de leur milieu;
- l'importance pour les baptisés d'enraciner leur foi dans la promotion des valeurs évangéliques;
- les services sociaux et communautaires déjà offerts dans notre milieu;
- le fait que les gens sont souvent mal informés des divers services communautaires offerts,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-1**

- que l'engagement social, sous ses multiples facettes, soit considéré comme le canal privilégié de l'incarnation des valeurs évangéliques d'amour, de justice, de partage et de paix dans la vie de tous les jours et dans la construction d'un monde meilleur;
- que l'Église diocésaine collabore avec les services sociaux et communautaires pour améliorer la vie collective, en mettant l'accent sur l'option préférentielle envers les personnes en situation de fragilité, sans oublier les autres facettes de l'engagement social

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- développer une spiritualité d'engagement social;
- utiliser les bulletins paroissiaux pour diffuser de l'information sur les services et les activités;
- participer aux forums des organismes sociaux et communautaires.

### 4.3.2 Le personnel affecté à ce ministère

CONSIDÉRANT :

- la réalité sociale comme un lieu obligé de la réalisation de la mission ecclésiale;
- l'ampleur des problèmes sociaux et la difficulté qu'éprouvent les chrétiennes et chrétiens du diocèse à s'engager socialement au nom de leur foi;
- la complexité des situations d'intervention qui appellent formation et compétence adéquates;
- le peu de ressources actuellement aptes à animer les croyantes et croyants dans l'engagement social;
- la nécessité de mieux doter les communautés de ressources compétentes pour animer la pastorale sociale,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-2**

- que dans chaque communauté locale une personne soit affectée spécifiquement à ce ministère pastoral;
- que dans chaque regroupement de paroisses une agente ou un agent de pastorale soit préposé à ce ministère;
- que le Service diocésain de la présence de l'Église dans son milieu, en collaboration avec l'École de perfectionnement en pastorale, s'assure qu'une formation soit donnée aux personnes affectées à ce ministère.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- mettre en oeuvre, dès 2003, un travail d'identification des responsables de ce ministère dans les communautés locales;
- identifier des personnes aptes à prendre en charge ce ministère dans les regroupements de paroisses;
- élaborer et dispenser, dans les régions, des sessions de sensibilisation et de formation à l'analyse et à l'intervention sociale.

### 4.3.3 Le Service diocésain

**CONSIDÉRANT :**

- le fait que la présence de l'Église dans son milieu constitue un des trois axes majeurs de la mission ecclésiale;
- la nécessité pour notre Église diocésaine d'adopter une attitude moins passive face aux situations de pauvreté, d'injustice ou de violences diverses;
- la diversité des problèmes sociaux et donc des engagements que notre Église diocésaine devra faire en divers domaines sociaux et culturels;
- la demande dans les mémoires reçus d'une pastorale sociale plus articulée et plus dynamique,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-3**

- qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la présence de l'Église dans son milieu;
- qu'un Service diocésain de la présence de l'Église dans son milieu soit créé pour animer la mission sociale, caritative et culturelle des communautés chrétiennes;
- que ce Service, composé d'au moins trois personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère de la présence de l'Église dans son milieu;
- qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable de ce Service diocésain.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**MOYENS SUGGÉRÉS :**

- clarifier les grandes orientations de l'Église diocésaine pour sa mission sociale;
- créer un réseau entre paroisses, regroupements, régions et diocèse;
- former des leaders en pastorale sociale;
- réviser et intégrer les services diocésains actuels pertinents à cet axe en les ajustant à la nouvelle structure diocésaine et aux nouvelles visées.
- orienter la pastorale culturelle en donnant priorité aux domaines signalés lors de la consultation.

#### 4.3.4 Isolement et marginalisation

CONSIDÉRANT :

- la préférence évangélique pour les petits, les pauvres, les démunis, les exclus et les marginalisés;
- le besoin de ces personnes de maintenir des formes d'appartenance à la communauté;
- la situation d'un certain nombre de personnes qui se trouvent réduites à l'isolement dans une société pourtant dite de communication;
- le vieillissement de la population rurale et régionale;
- la mise à l'écart parfois hâtive et déplorable que la société, axée sur la productivité et la performance, fait subir à certaines personnes,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-4**

- que notre Église diocésaine soit attentive à ce que toute personne, sans discrimination, reçoive les services spirituels dont elle a besoin (Parole de Dieu, sacrements, accompagnement spirituel) et qu'elle puisse prendre part à la vie communautaire.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- faire parvenir le feuillet paroissial aux résidences locales;
- organiser un service de transport lors de certains événements spéciaux;
- organiser un service de visite à domicile pour les personnes qui le souhaitent;
- planifier des activités qui intègrent les personnes isolées ou marginalisées.

### 4.3.5 Pastorale jeunesse

**CONSIDÉRANT :**

- l'intérêt manifesté par les jeunes pour le Dieu de Jésus-Christ et les valeurs évangéliques;
- la soif des jeunes d'être acceptés dans leurs différences;
- le fossé qui sépare l'Église des jeunes qui ne s'y sentent pas accueillis avec leurs valeurs;
- l'impérieuse nécessité pour l'Église de revaloriser et de revitaliser l'apport des jeunes à la mission ecclésiale;
- le fait que c'est par l'engagement communautaire et social plutôt que par une participation dans le vécu paroissial que plusieurs jeunes d'aujourd'hui vivent les valeurs évangéliques,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-5**

- que le ministère de la présence de l'Église dans son milieu devienne le lieu privilégié de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes dans leur façon de vivre leur lien avec Dieu et la mission évangélique;
- que notre Église diocésaine redéfinisse les orientations d'une pastorale jeunesse et chemine avec les jeunes dans les lieux où déjà, à travers leur engagement communautaire et social, ils vivent les valeurs de l'Évangile;
- qu'il y ait une équipe de pastorale jeunesse dans chaque regroupement de paroisses.

**VOTE :**                      **pour** [        ]                      **contre** [        ]                      **abstention** [        ]

**MOYENS SUGGÉRÉS :**

- soutenir les mouvements de jeunes déjà existants;
- susciter, si besoin il y a, la formation d'autres groupes de jeunes dans les regroupements de paroisses;
- favoriser dans ces « lieux-jeunesse » déjà existants ou nouveaux une ouverture quant à la découverte de l'Évangile et des valeurs dont il est porteur, et à un partage d'expériences de foi dans le vécu quotidien;
- créer, dans chaque regroupements de paroisses, une équipe de pastorale jeunesse composée de jeunes engagés dont le mandat soit de favoriser le rapprochement entre les jeunes et les adultes attachés au vécu paroissial.

### 4.3.6 Pastorale familiale

CONSIDÉRANT :

- l'importance accordée au réseau familial lors de la consultation et des audiences du Chantier;
- la nouvelle réalité des cellules familiales, dont l'étiollement du tissu familial;
- les difficultés actuelles de la vie en couple;
- les nombreux problèmes moraux, affectifs, économiques et sociaux qui affectent beaucoup de familles dans la société actuelle,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-6**

- qu'une pastorale familiale attentive aux besoins des familles actuelles soit une priorité du ministère de la présence de l'Église dans son milieu.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-7**

- que les responsables diocésains clarifient la politique de préparation au mariage, qu'ils proposent et recommandent une préparation adéquate au mariage chrétien en fonction du contexte social actuel, avec un souci particulier pour la dimension croyante et spirituelle

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- favoriser une concertation entre les organismes actuels de pastorale familiale;
- former des équipes habilitées à soutenir les couples en formation;
- former des équipes habilitées à accompagner des couples en difficulté;
- utiliser le bulletin paroissial pour communiquer de l'information.



### 4.3.7 Une pastorale d'accueil

CONSIDÉRANT :

- l'attention montrée par Jésus à l'égard de toute personne, quelle que soit sa situation sociale;
- la valeur chrétienne de la réconciliation comme signe de communion;
- le devoir des communautés chrétiennes d'être proches de toutes les situations familiales et d'accueillir les personnes dans leurs diverses situations de vie;
- le nombre de personnes qui éprouvent des difficultés à se sentir membres à part entière de la communauté croyante;
- l'incohérence évangélique de l'exclusion des personnes divorcées réengagées de la vie sacramentaire,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-8**

- que notre Église diocésaine, au cœur d'un monde pluraliste, fasse la promotion des valeurs de vie, de liberté, d'égalité et de respect de toutes les personnes, par une pastorale d'accueil envers les croyantes et croyants qui sont dans des situations non conformes aux exigences morales et légales de l'Église;
- qu'en particulier, notre Église diocésaine développe une pastorale ouverte à l'intention des personnes divorcées réengagées, des personnes homosexuelles, des personnes immigrantes, etc., qui désirent participer à la vie de la communauté chrétienne, en acceptant de cheminer avec elles et de les soutenir dans leur foi.

VOTE :                    **pour** [        ]                    **contre** [        ]                    **abstention** [        ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- accepter les personnes divorcées réengagées dans nos organismes paroissiaux;
- intégrer ces personnes à la vie liturgique et sacramentelle.

### 4.3.8 Pastorale de la santé

CONSIDÉRANT :

- la valeur éminemment évangélique du ministère auprès des personnes malades ou mourantes;
- le grand besoin des personnes malades et mourantes d'être accompagnées dans ces étapes de leur vie;
- la lourdeur et la complexité de la tâche pastorale dans ces milieux;
- l'isolement des personnes oeuvrant en pastorale de la santé;
- les difficultés des personnes en milieux hospitaliers ou d'hébergement pour se déplacer et participer aux activités collectives de la communauté chrétienne;
- l'importance que les professionnels des établissements de santé accordent à une présence pastorale dans leur milieu,

**NOUS RECOMMANDONS :**

**C-9**

- que le Service de la présence de l'Église dans son milieu instaure une Table diocésaine de pastorale de la santé, qui réunirait les personnes consacrées à cette mission pour échanger sur le vécu et les modalités d'action dans ce ministère;
- que l'on maintienne un service de pastorale dans les établissements de soins de santé en collaboration avec la direction des établissements;
- que l'on sensibilise les établissements de santé et les centres d'hébergement aux besoins spirituels;
- que l'on forme des personnes pour ce ministère.

VOTE :                    **pour** [       ]                    **contre** [       ]                    **abstention** [       ]

MOYENS SUGGÉRÉS :

- élaborer une politique diocésaine de la pastorale de la santé;
- convoquer quelques fois par année et animer la Table diocésaine de pastorale de la santé;
- veiller à la formation d'intervenantes et d'intervenants en pastorale de la santé;
- maintenir un lien entre les établissements de santé et le diocèse;
- autoriser des personnes qui oeuvrent en pastorale de la santé à exercer des ministères jusqu'ici réservés aux prêtres.

## 5 Suivi du Chantier diocésain

CONSIDÉRANT :

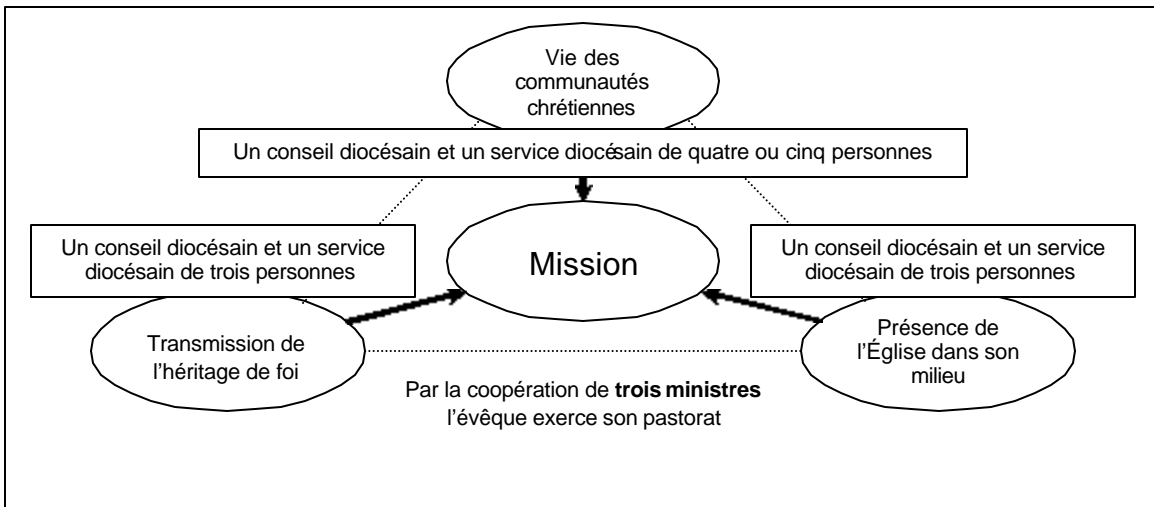
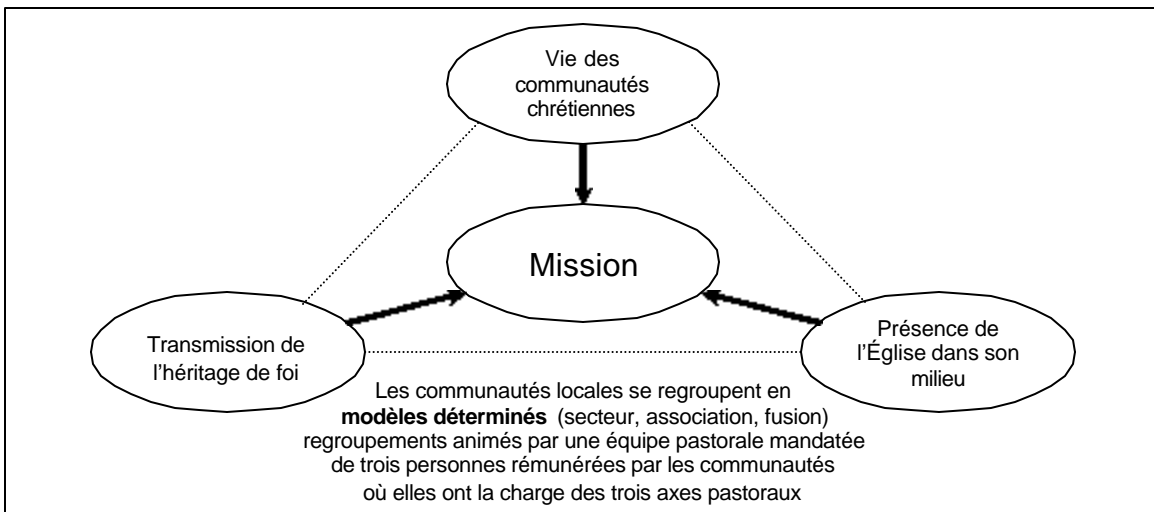
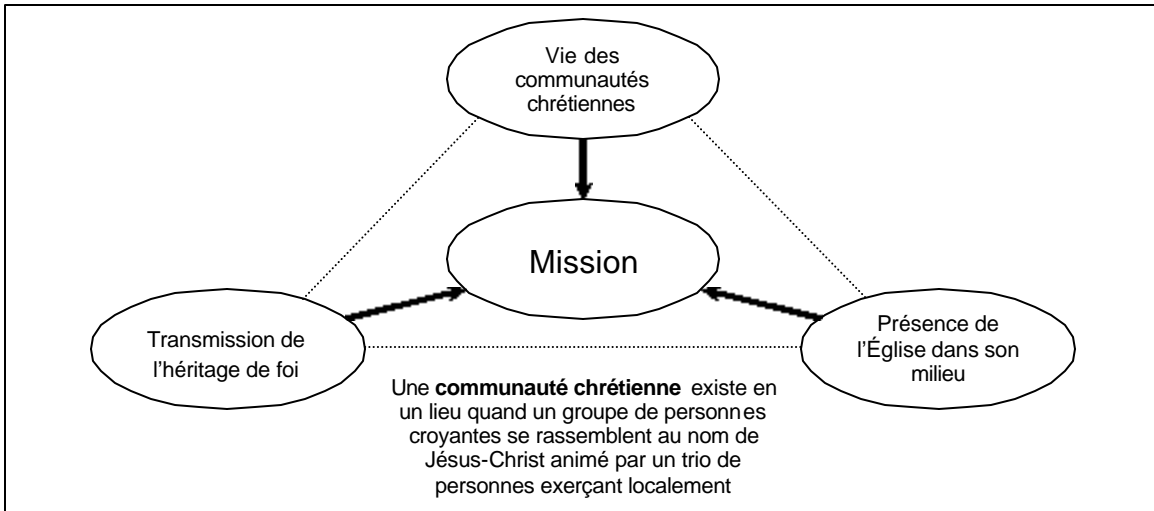
- l'importance de la démarche ecclésiale effectuée dans l'opération du Chantier diocésain;
- la réception des recommandations proposées à l'Assemblée du Carrefour 2002;
- la nécessité d'élaborer rapidement le plan d'action pour donner suite au Chantier diocésain;
- l'importance de soutenir les instances diocésaines dans la mise en œuvre des recommandations du Chantier diocésain,

**NOUS RECOMMANDONS :**

- que l'évêque mette sur pied un Comité de suivi au Chantier diocésain, dès novembre 2002.

VOTE :                    **pour** [       ]                    **contre** [       ]                    **abstention** [       ]

## Vision schématique du réseau pastoral



# Table des matières

Horaire .....	2
Convocation de l'archevêque de Rimouski .....	3
Mot du président de la Commission du Chantier diocésain.....	4
<b>1 Rappel du sens et des objectifs du Carrefour diocésain 2002 .....</b>	<b>5</b>
1.1 La phase finale du Chantier diocésain 2002.....	5
1.2 Objectifs du Carrefour diocésain 2002.....	6
<b>2 Règlement et déroulement du Carrefour diocésain 2002.....</b>	<b>7</b>
<b>3 Fondements et mission de l'Église.....</b>	<b>10</b>
3.1 Fondements de l'Église.....	10
3.1.1 Le Nouveau Testament .....	10
3.1.2 Le Concile de Vatican II : <i>Lumen Gentium</i> .....	11
3.1.3 Lettre apostolique de Jean-Paul II.....	11
3.1.4 Le Code de droit canonique .....	11
3.2 Mission de l'Église : énoncé et engagement .....	12
<b>4 Recommandations des trois thèmes .....</b>	<b>14</b>
4.1 La transmission de notre héritage de foi.....	14
4.1.1 Responsabilité des communautés locales .....	14
4.1.2 Démarche baptismale.....	15
4.1.3 Démarche sacramentelle .....	16
4.1.4 L'éducation chrétienne, un ministère diocésain .....	16
4.2 La vitalité de nos communautés chrétiennes .....	18
4.2.1 La communauté locale .....	18
4.2.1.1 La paroisse.....	18
4.2.1.2 Cellules de vie chrétienne .....	19
4.2.2 Le secteur pastoral.....	20
4.2.3 L'organisation pastorale du diocèse.....	21
4.2.4 La place des femmes et des hommes dans l'Église.....	22
4.2.5 Liturgie .....	23
4.2.6 Le personnel affecté aux tâches pastorales .....	24
4.2.7 La question financière.....	25
4.2.8 Les membres de l'Assemblée de fabrique.....	26
4.3 Présence de l'Église dans notre milieu.....	27
4.3.1 Pastorale sociale et mission ecclésiale .....	27
4.3.2 Le personnel affecté à ce ministère.....	28
4.3.3 Le Service diocésain.....	29
4.3.4 Isolement et marginalisation.....	30
4.3.5 Pastorale jeunesse .....	31
4.3.6 Pastorale familiale .....	32
4.3.7 Une pastorale d'accueil.....	33
4.3.8 Pastorale de la santé .....	34
<b>5 Suivi du Chantier diocésain.....</b>	<b>35</b>
Table des matières .....	37

## Notes

## **Prière du Chantier**

Ô Esprit Saint,

Toi qui, au jour de la Pentecôte, as donné naissance à l'Église

Dans le souffle et le feu de l'Amour,

Manifeste à nouveau ta bonté envers notre Église diocésaine.

Aide-nous à nous mettre à l'écoute de ce que tu veux lui dire.

Garde-nous fidèles à sa mission.

Aide-nous à transmettre notre héritage de foi;

Assure la vitalité de nos communautés chrétiennes;

Fais de nous un signe vivant de ta présence dans notre monde.

Par Jésus-Christ notre Seigneur.

**Amen**